

gouvernement n'émettra-t-il pas une protestation ou ne fera-t-il pas quelque chose dans la circonstance?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Pearson: Il s'agit d'une hypothèse.

L'hon. M. Starr: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette question est de même nature que la précédente.

L'INDUSTRIE

DIRECTIVE PROVENANT DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LA FARINE DESTINÉE À CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Ma question s'adresse au ministre du Commerce. Hier, le ministre a déclaré à la Chambre que la *Quaker Oats Company of Canada Limited* lui avait assuré n'avoir reçu aucune directive de sa compagnie-mère en ce qui concerne la mouture de farine pour Cuba. Le ministre a-t-il eu connaissance du fait que **M. J. G. Wharry**, président de la *Quaker Oats Company of Canada Limited*, a déclaré que sa société agira volontairement de manière à ne pas enfreindre la *Trading with the Enemy Act*, de peur d'entraîner sa compagnie-mère dans un conflit avec les lois américaines?

Dans ces conditions, je demande au ministre ce qu'il a l'intention de faire, étant donné que la déclaration du président de la société en question va à l'encontre de l'article 3 des principes directeurs annoncés par le ministre le 31 mars dernier, comme en fait foi la page 3714 du *hansard*.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): En effet, monsieur l'Orateur, j'ai pris connaissance de cette déclaration. J'ai parlé moi-même au président et lui ai dit ce que j'en pensais. Comme je le disais hier, il m'a affirmé d'une façon catégorique qu'il n'avait reçu aucune instruction ni aucune directive de sa compagnie-mère. Il agissait, selon lui, dans l'intérêt de sa compagnie. L'administration a jugé qu'il ne lui était pas nécessaire de participer à l'entreprise. Les compagnies d'appartenance canadienne pourront, par conséquent, tirer partie de la situation, en produisant plus de farine.

Je lui ai en outre demandé s'il était au courant du programme du gouvernement rela-

[L'hon. M. Starr.]

tif aux principes directeurs. Il m'a répondu que oui, étant donné qu'il avait reçu la lettre en question et y avait répondu en disant qu'il souscrivait auxdits principes. Nous avons discuté des intérêts canadiens, pour savoir si son initiative y porterait atteinte. Il n'en sera rien, comme on peut s'en rendre compte d'après ce que j'ai dit précédemment.

Je lui ai alors signalé que si l'industrie canadienne devait en subir des contrecoups, je serais obligé d'adopter une attitude très différente et de voir la chose sous un autre jour. Le président a déclaré qu'il se conformerait volontiers aux désirs du gouvernement canadien en la matière.

M. Douglas: Une question supplémentaire; le ministre trouve-t-il cela conforme à la dignité du Canada, en tant que nation souveraine, qu'une filiale américaine se croie liée par les lois des États-Unis et puisse méconnaître les principes directeurs établis par un ministre canadien? Car si ces principes allaient être adoptés par un nombre de plus en plus grand de filiales...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est clair que la question est litigieuse.

M. L. R. Sherman (Winnipeg-Sud): Une question supplémentaire. Compte tenu de cette réponse du ministre à la première question du député de Burnaby-Coquitlam, et vu que des représentants de l'URSS viendront probablement au pays le mois prochain pour prendre des dispositions en vue de la fabrication de près d'un demi-milliard de livres de farine canadienne destinée à Cuba, et que les minoteries qui appartiennent à des Américains ne présenteront vraisemblablement pas de soumissions, faut-il déduire de la déclaration du ministre que nos minoteries canadiennes seront en mesure de remplir le contrat?

L'hon. M. Winters: Il semble que oui, monsieur l'Orateur; en tout cas, elles auront la chance de le faire. L'industrie canadienne n'en souffrira pas.

M. Sherman: Une autre question supplémentaire. Il semble logique de penser que le Canada pourrait vendre plus de farine de blé à Cuba, si l'on pouvait compter que les minoteries appartenant aux Américains au pays feraient des offres à ce sujet; le ministre peut-il dissiper ces soupçons?

M. l'Orateur: A l'ordre. Voilà encore une question qui prête à controverse.